Chapitre 3. Recommandations et voie à suivre

Introduction

Le commerce numérique en ALC s'est développé beaucoup plus rapidement que le commerce "traditionnel". Il offre d'importantes possibilités aux entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes de participer au commerce international et aux consommateurs d'accéder à un large éventail de produits et de services provenant du monde entier. Ce type de commerce peut également favoriser la création d'emplois et le développement.

Cependant, comme il est indiqué plus haut, plusieurs difficultés restent à surmonter pour que l'ALC puisse tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce numérique. Outre la nécessité évidente d'améliorer la mesure du commerce numérique, ces difficultés comprennent celles qui sont associées au régime commercial applicable aux secteurs des marchandises et services numériques de base, aux réglementations et politiques régissant les marchés et le commerce numériques, aux infrastructures numériques et à la connectivité, aux paiements numériques transfrontières, à la logistique et aux procédures à la frontière, à la gravité des frictions informationnelles, aux capacités des entreprises et aux facteurs de production, ainsi qu'aux ressources dont elles disposent (par exemple l'innovation, les compétences numériques et l'accès au financement).

Recommandations[66]

Cette section présente un ensemble de recommandations et de mesures visant à aider les pays de l'ALC à participer davantage au commerce numérique.[67] La combinaison et l'enchaînement appropriés de ces mesures dépendront de l'état actuel du développement du commerce numérique dans chaque pays, des difficultés spécifiques qu'il rencontre, ainsi que des conditions favorables et des contraintes qui sont les siennes.

Recommandation n° 1: Favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence pour les produits et services de base

Malgré une certaine variabilité, le régime commercial pour les produits et services essentiels permettant le commerce numérique est relativement libéral dans l'ensemble des économies de l'ALC. Une plus grande libéralisation du commerce de ces produits peut renforcer davantage l'influence de l'ALC en matière de commerce numérique.

66 Il s'agit de recommandations de la BID et de la Banque mondiale. Le Secrétariat de l'OMC n'offre pas de conseils ou de recommandations en matière de politique commerciale.

67 Les listes de mesures proposées ne sont pas exhaustives.

Mesures proposées

- Promouvoir la concurrence et l'investissement dans les secteurs de services favorisant le commerce numérique, y compris en s'appuyant sur la prévisibilité offerte par des instruments tels que l'AGCS et ses disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services (voir également les mesures proposées dans le cadre de la recommandation n° 3 ci-après en ce qui concerne les télécommunications).
- Envisager d'adopter les disciplines de l'Accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le développement négocié à l'OMC, comme de nombreux pays de l'ALC se sont engagés à le faire (voir plus bas la section relative à la "Coopération internationale au sein de l'Organisation mondiale du commerce").
- Réduire ou éliminer les droits de douane sur les produits des TIC, y compris en accédant à l'ATI, comme l'ont fait plusieurs pays de l'ALC Membres.

Recommandation n° 2: Renforcer les fondements juridiques et réglementaires du commerce numérique

Les économies de l'ALC ont mis en place des lois et des règlements qui ont amélioré leur niveau de préparation en matière de réglementation du commerce numérique dans des domaines tels que la confidentialité des données, la protection des consommateurs et la cybersécurité. Le cadre réglementaire de la région est également plus souple et plus favorable au commerce numérique que dans de nombreuses autres parties du monde. Les gouvernements de l'ALC peuvent s'appuyer sur ces antécédents en favorisant la mise en place de cadres propices au commerce numérique et une application rigoureuse et transparente des politiques numériques.

Mesures proposées

- Adopter un cadre équilibré pour les transferts transfrontières de données qui réduisent au minimum les coûts pour les entreprises lorsqu'elles déplacent des données à l'échelle internationale, tout en assurant des garanties adéquates telles que la protection des données personnelles et d'autres données sensibles.
- Élaborer et appliquer des lois robustes en matière de cybersécurité et de protection des données, en veillant à s'aligner sur les normes internationales.
- Promouvoir l'alignement ou l'interopérabilité des réglementations numériques, y compris la confidentialité des données et la gouvernance de l'IA, par le biais de la coopération internationale et des accords commerciaux.
- Examiner la possibilité d'adopter les disciplines figurant dans le texte stabilisé de l'Accord plurilatéral sur le commerce électronique négocié à l'OMC (voir plus bas la section relative à la "Coopération internationale au sein de l'Organisation mondiale du commerce").
- Adopter des lignes directrices claires pour la responsabilité des plates-formes, en suivant les meilleures pratiques.

Recommandation n° 3: Renforcer l'infrastructure numérique et la connectivité pour améliorer l'accès à Internet, l'abordabilité et la participation au commerce numérique

L'Internet de niveau mondial et les connexions à large bande sont des catalyseurs essentiels du commerce numérique. Les économies d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait des progrès considérables dans l'élargissement et l'amélioration de la connectivité à Internet au cours des 20 dernières années. Cependant, des lacunes et des disparités subsistent en matière d'accès, de coût et de qualité, ainsi que dans l'élargissement des réseaux de fibre optique, 4G et 5G, qui sont essentiels pour développer et offrir des services livrés numériquement.

Mesures proposées

- Favoriser la concurrence, l'investissement et les réformes réglementaires sur les marchés des télécommunications, y compris en utilisant des outils tels que l'AGCS et son document de référence sur les télécommunications afin de consolider les réformes et de se prémunir contre de coûteux revirements politiques.
- Étendre la large bande à haut débit et les réseaux mobiles, en donnant la priorité aux régions mal desservies et en tirant parti des partenariats public-privé.
- Améliorer l'infrastructure des centres de données et les réseaux électriques pour prendre en charge des services à la pointe de la technologie, livrés numériquement.

Recommandation n° 4: Moderniser les systèmes de paiement transfrontières

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les paiements transfrontières afin de soutenir le commerce numérique en ALC. L'intégration de systèmes de paiement rapide à l'échelle régionale – comme le Système d'interconnexion des paiements (SIPA) en Amérique centrale et en République dominicaine (voir l'encadré 2.3) – peut améliorer l'efficacité et l'adoption des paiements transfrontières, et ainsi réduire les frictions en matière de commerce numérique.

Mesures proposées

- Favoriser des marchés des paiements ouverts et compétitifs, notamment en garantissant les régimes commerciaux au titre de l'AGCS.
- Harmoniser les prescriptions réglementaires applicables aux paiements transfrontières, pour garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les fournisseurs.
- Accélérer la migration vers la norme ISO 20022 pour les systèmes de paiement et promouvoir l'interopérabilité.

Recommandation n° 5: Améliorer la logistique, rationaliser les processus à la frontière et adopter des technologies modernes pour soutenir le commerce numérique des marchandises

Les frictions dans la logistique commerciale limitent le commerce numérique de marchandises numériques en ALC. Les processus à la frontière prennent beaucoup de temps. Lorsqu'ils sont mal conçus et reposent

sur des supports papier, ils allongent les délais d'exécution des entreprises dans le monde en constante évolution du commerce des marchandises commandées numériquement, génèrent de l'imprévisibilité dans les chaînes d'approvisionnement et, au final, font grimper les coûts pour les entreprises et les consommateurs.

Les gouvernements de l'ALC facilitent les échanges de marchandises principalement de deux manières. Premièrement, ils mettent en œuvre des politiques et des pratiques dans le cadre de l'AFE, notamment des règles avancées sur les procédures simplifiées, la coopération entre les douanes et autres services présents aux frontières, ainsi que l'adoption de guichets uniques et de programmes d'opérateurs agréés.[68] Toutefois, d'importantes lacunes subsistent, en particulier en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Il est essentiel que les progrès soient partagés: lorsque chaque partie à une transaction commerciale améliore ses mesures de facilitation des échanges, les gains qui en résultent se multiplient.

Deuxièmement, les gouvernements de l'ALC optimisent les processus et les procédures en tirant parti des technologies, telles que la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'IA.[69] Certains groupes douaniers de l'ALC ont utilisé l'IA pour faciliter les processus à la frontière, par exemple pour anticiper la fraude douanière (Lacerda Coutinho et de Schoucair Jambeiro Filho, 2018). Cependant, les pays de l'ALC ont encore beaucoup de marge de manœuvre pour adopter des technologies modernes afin de faciliter davantage le commerce aux frontières.

Mesures proposées

- Investir dans des infrastructures logistiques modernes et des solutions de livraison sur le dernier kilomètre, en favorisant la concurrence pour les secteurs de services qui permettent le commerce de produits numériques, y compris en recourant à des outils tels que l'AGCS.
- Mettre pleinement en œuvre l'AFE de l'OMC, en rationalisant les procédures des douanes et des organismes présents aux frontières et en mettant en place des guichets uniques.
- Adopter de nouvelles technologies numériques telles que l'IA pour optimiser la gestion des risques et le traitement administratif, et ainsi réduire les contrôles aux frontières inutiles générateurs de retards.
- Faire progresser la coopération régionale en matière de facilitation des échanges, en établissant des plates-formes commerciales numériques partagées et des procédures douanières harmonisées.

Recommandation n° 6: Intensifier la promotion des exportations pour soutenir le commerce numérique

La promotion des exportations est un outil essentiel pour aider les entreprises à identifier et à saisir les possibilités offertes par le commerce numérique. Les gouvernements devraient être prêts à intensifier et à adapter ces efforts aux marchés et aux canaux numériques.

68 Bien que le terme d'opérateur économique agréé" soit couramment utilisé, l'AFE de l'OMC parle d'"opérateurs autorisés" (article 7:7).

69 Par exemple, les administrations douanières du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou ont utilisé la plate-forme de chaîne de blocs CADENA, soutenue par la BID, pour partager entre elles, en toute sécurité et en temps réel, des données sur leurs certificats OEA respectifs. Voir Corcuera (2018).

Mesures proposées

- Utiliser des outils numériques et des approches fondées sur les données dans les organismes de promotion des exportations pour mieux mettre en relation les entreprises et les partenaires internationaux.
- Inclure les exportations de services numériques dans les programmes de promotion des exportations, en offrant un soutien sur mesure tel que des foires commerciales et des renseignements sur le remboursement de la TVA et le financement du commerce.
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes visant spécifiquement à remédier aux frictions informationnelles qui affectent le commerce numérique.
- Tirer parti des plates-formes commerciales en ligne existantes, telles que ConnectAmericas de la BID, et établir des partenariats avec des plates-formes en ligne, des entreprises de logistique et des fournisseurs de technologies financières pour soutenir les entreprises dans l'exportation numérique.

Recommandation n° 7: Soutenir les entreprises dans l'adoption des technologies numériques, l'acquisition des compétences nécessaires et l'accès au financement pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique

Les capacités des entreprises sont essentielles à la croissance du commerce numérique. Même avec une connectivité adéquate et un environnement économique favorable, les entreprises doivent identifier les possibilités, adopter des technologies, embaucher des travailleurs et gérer leurs activités pour traduire ces conditions en ventes et livraisons numériques de marchandises et de services. L'ALC compte moins d'entreprises exerçant des activités par voie numérique que ce que l'on pourrait attendre compte tenu du niveau actuel de développement économique de la région. De nombreuses entreprises de l'ALC ont numérisé leurs capacités de vente et de commercialisation, mais elles n'en sont qu'aux premiers stades de la numérisation de leurs activités. Par ailleurs, de nombreuses enquêtes menées auprès des entreprises indiquent que les entreprises qui se livrent à des activités de commerce numérique et diversifient leurs marchés d'exportation sont des entreprises hautement numérisées qui se sont développées au fil du temps pour tirer parti de multiples circuits en ligne en vue de rejoindre plus de clients, et qui utilisent des technologies telles que les systèmes de planification des ressources d'entreprise et l'IA pour rationaliser leurs activités.

Mesures proposées

- Investir dans le soutien à l'entrepreneuriat et dans des programmes d'incubateurs et d'accélérateurs axés sur les modèles d'affaires numériques, notamment en utilisant des outils reposant sur l'IA.
- Développer et déployer à plus grande échelle les compétences numériques et la formation professionnelle, en intégrant la gestion d'entreprise, l'esprit d'entreprise et les compétences dans le domaine des STIM.

- Renforcer le rôle des instituts de recherche et des organismes de transfert de technologie bénéficiant d'un soutien public en tant que fournisseurs de biens publics pour l'identification et la diffusion de nouvelles technologies, encourager la collaboration université-industrie, et favoriser l'adoption de technologies, y compris en facilitant l'utilisation de technologies prêtes à l'emploi ou facilement concédées sous licence et la collaboration du secteur privé avec les frontières de la connaissance universelle (par exemple par le biais de liens avec des entreprises multinationales et de la coinvention avec des partenaires internationaux).
- Améliorer l'accès au financement pour la transformation numérique, y compris les lignes de crédit, les instruments de capitaux propres et les mécanismes de partage des risques, promouvoir le capital d'amorçage ou le capital-risque, et faciliter les modèles de financement innovants pour les entreprises axées sur le numérique ainsi que l'utilisation d'actifs incorporels (par exemple les droits de propriété intellectuelle et les contrats) en tant qu'indicateurs de la valeur et de la capacité de remboursement des entreprises innovantes.

Recommandation n° 8. Améliorer la façon dont le commerce numérique est mesuré

Il est essentiel de mesurer avec précision le commerce numérique pour en comprendre l'état actuel, évaluer son plein potentiel et concevoir des politiques efficaces pour éliminer les obstacles et favoriser son développement. Il n'existe toujours pas de données cohérentes et comparables sur le commerce numérique entre les pays, ce qui empêche d'avoir un tableau complet de ce type de commerce. Sans données fiables, il est difficile pour les décideurs politiques d'évaluer l'incidence des politiques existantes et de déterminer les domaines dans lesquels des interventions additionnelles sont les plus nécessaires.

En principe, comme le souligne le *Manuel sur la mesure du commerce numérique* (FMI, OCDE, CNUCED et OMC, 2023), les statistiques du commerce international devraient saisir l'ensemble du commerce numérique, qui constitue un sous-ensemble du commerce total des marchandises et des services. Cependant, les caractéristiques uniques des transactions numériques exacerbent certaines des difficultés de longue date en matière de mesure du commerce. Il s'agit notamment de la participation croissante des petites entreprises et des ménages, qui sont souvent sous-représentés dans les sources de données traditionnelles; de l'accroissement des expéditions de faible valeur en raison des commandes numériques; et du rôle croissant des plates-formes d'intermédiation numérique, qui ajoutent des couches de complexité au suivi et à l'enregistrement des transactions commerciales.

Mesures proposées

- Adopter les normes internationales pour la mesure du commerce numérique figurant dans le *Manuel sur la mesure du commerce numérique* (FMI, OCDE, CNUCED et OMC, 2023).
- Renforcer les capacités statistiques des organismes nationaux afin de collecter, d'analyser et de communiquer les données sur le commerce numérique.
- Favoriser la coopération régionale et mondiale en matière de statistiques sur le commerce numérique, y compris en établissant des partenariats avec le secteur privé (par exemple l'Americas Business

Dialogue facilité la BDI) et avec d'autres acteurs pertinents (par exemple établissements universitaires et associations), en partageant les meilleures pratiques et en élaborant des cadres de rapports communs.[70]

La voie à suivre: Tirer parti de la coopération internationale pour accroître le commerce numérique en ALC

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait d'importants progrès pour participer davantage au commerce numérique – du développement de l'accès à large bande au renforcement des compétences numériques et à la modernisation des douanes. Toutefois, le rythme et l'ampleur du changement doivent s'accélérer pour suivre les tendances mondiales et faire en sorte que tous les pays et toutes les populations de la région en profitent. Une coopération, une coordination et un partage accrus des connaissances au sein de l'ALC ainsi qu'avec les partenaires mondiaux sont essentiels pour relever les défis transfrontières et tirer parti des forces collectives.

Le présent rapport propose un ensemble de mesures qui pourraient aider les pays de l'ALC à accroître leur participation au commerce numérique. Ces recommandations constituent une base commune permettant aux gouvernements d'élaborer des feuilles de route personnalisées qui tiennent compte de leur situation, de leurs priorités et de leurs besoins spécifiques. Ces feuilles de route peuvent aider à hiérarchiser les priorités concernant les mesures, à mobiliser les ressources et à faire appel aux principales parties prenantes, afin de transformer le commerce numérique en un puissant moteur de croissance inclusive et durable. Les organisations internationales telles que le Groupe de la BID et la Banque mondiale peuvent continuer d'être un grand soutien à ces initiatives en aidant les pays à élaborer et à mettre en œuvre des feuilles de route, ainsi qu'en leur fournissant des orientations stratégiques, une coopération technique et des financements concessionnels et non concessionnels. Le cadre fondé sur des règles de l'OMC, quant à lui, peut favoriser l'ouverture, la transparence et la prévisibilité des échanges commerciaux, et soutenir le commerce numérique. Le Secrétariat de l'OMC offre également une assistance technique pour aider ses Membres à mettre en œuvre ces règles et à en tirer parti.

Soutien du Groupe de la BID et de la Banque mondiale

La BID et la Banque mondiale soutiennent les pays de l'ALC dans le renforcement des principaux facteurs déterminants du commerce numérique par le biais d'une assistance technique, de travaux d'analyse et d'un financement. Ces interventions portent notamment sur les réformes des régimes commerciaux et de la réglementation, l'investissement dans les infrastructures, la facilitation des échanges, la promotion des exportations, le soutien au niveau des entreprises et le développement des compétences. Bien que beaucoup ait déjà été fait et que plusieurs initiatives prometteuses soient en cours, des lacunes importantes

70 L'Americas Business Dialogue (ABD) est une plate-forme regroupant plus de 400 multinationales et associations professionnelles qui contribue à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques. L'ABD compte plusieurs groupes de travail, notamment ceux consacrés au commerce et à l'économie numériques, à la facilitation des échanges et à l'IA.

subsistent.[71] Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce numérique, les pays de l'ALC doivent transposer à plus grande échelle les expériences qui ont donné de bons résultats, les adapter aux contextes nationaux et résoudre les difficultés persistantes. Les exemples fournis dans les sections suivantes illustrent à la fois l'ampleur du soutien et les possibilités de duplication ou d'expansion dans la région.

Politiques et réglementations

Le Groupe de la Banque mondiale et la BID jouent un rôle déterminant en aidant les gouvernements de l'ALC à renforcer les fondements réglementaires du commerce numérique. La BID a travaillé en étroite collaboration avec les pays pour améliorer les cadres juridiques et institutionnels qui permettent aux entreprises, et en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), de participer aux chaînes de valeur numériques. En Argentine, le soutien s'est concentré sur le renforcement de la concurrence dans le secteur des TIC, la promotion des services publics en ligne et la mise en place du Programme numérique comme outil de coordination. Dans les Caraïbes, les activités se sont concentrées sur la facilitation des flux de données transfrontières, l'amélioration de la protection des consommateurs et le renforcement de la confiance dans les transactions numériques dans le cadre du programme One Caribbean.

Le Groupe de la Banque mondiale aide les pays à évaluer et à réformer leur cadre réglementaire au moyen d'outils tels que l'IRES (élaboré conjointement avec l'OMC) et l'évaluation de la DTRR, qui permettent d'identifier les obstacles au commerce numérique. Des diagnostics plus poussés tels que l'évaluation de l'économie numérique et le Global Regulations, Institutional Development, and Market Authorities Perspective (GRIDMAP) de la Banque mondiale offrent une vision plus complète de l'état de préparation des pays au numérique. Ces outils éclairent les réformes dans plusieurs pays des Caraïbes et d'Amérique centrale, notamment par le biais du soutien régional à la réglementation/au numérique pour la facilitation des échanges de la Banque mondiale, qui aide à recueillir des données et à éclairer le dialogue sur le commerce des services numériques. En El Salvador, l'évaluation de l'économie numérique de la SFI a étayé l'approbation de lois modernes sur la confidentialité des données et la cybersécurité. En Amérique centrale, par le biais du soutien régional à la réglementation/au numérique pour la facilitation des échanges, la Banque mondiale contribue à harmoniser les réglementations sur la protection des données, les signatures électroniques et la protection des consommateurs, tout en aidant les MPME à surmonter les obstacles liés au commerce électronique.

Étant donné que de nombreux facilitateurs du commerce numérique – tels que les flux transfrontières de données, la reconnaissance des signatures électroniques et la cybersécurité – sont de nature transnationale, la coopération régionale est devenue de plus en plus importante. Elle favorise l'interopérabilité réglementaire, la sécurité juridique et la confiance, tout en permettant des investissements coordonnés dans des infrastructures essentielles telles que les corridors à large bande et les câbles sous-marins. Le programme South Connection de la BID reprend cette approche en favorisant la convergence des

71 Voir le tableau A.1 de l'Appendice pour un résumé des interventions soutenues par la BID et la BM en rapport avec les facteurs déterminants du commerce numérique.

aspects fondamentaux de la réglementation et en soutenant le déploiement de réseaux régionaux de fibre optique qui réduisent les coûts et élargissent l'accès à travers l'Amérique du Sud.

Infrastructure numérique et connectivité

La coopération internationale est essentielle pour soutenir les investissements dans l'infrastructure numérique à travers l'ALC afin de favoriser le commerce numérique et d'élargir la participation des entreprises à l'économie numérique. La BID collabore avec les gouvernements pour élargir l'accès à la large bande et moderniser l'infrastructure numérique de base. En El Salvador, par exemple, les interventions déployées comprennent la mise en place d'un centre de données géré par l'État et d'une infrastructure infonuagique en vue de fournir l'épine dorsale numérique dont les entreprises ont besoin pour être compétitives sur les marchés en ligne. En Colombie, les réseaux de fibre optique sont étendus aux zones urbaines mal desservies, ce qui aide les entreprises, en particulier les micro et petites entreprises, à surmonter les obstacles à la participation numérique. Ces investissements dans les infrastructures s'accompagnent de réformes en matière de gouvernance numérique, de gestion des données et de compétences numériques afin d'obtenir un effet durable.[72]

La Banque mondiale contribue à ces initiatives dans des pays tels que l'Argentine, le Brésil et les Caraïbes. Un exemple notable est le Projet de transformation numérique des Caraïbes et son prédécesseur, qui a mobilisé un partenariat public-privé régional pour déployer des câbles de fibre optique à haute vitesse à travers neuf îles. Cette initiative a permis de faire relever de 30% à 75% le nombre de ménages bénéficiant de la large bande, de connecter plus de 70 000 personnes et de réduire les prix des services de données mobiles jusqu'à 36% dans certains pays. Ces initiatives favorisent une économie numérique régionale plus inclusive et plus compétitive.

Paiements numériques, y compris les paiements transfrontières

La Banque mondiale soutient l'élaboration et la mise en œuvre de réglementations et de systèmes de paiement pour faciliter les paiements numériques, y compris les paiements transfrontières. Elle fournit également une assistance technique pour renforcer les écosystèmes de paiement numérique dans de nombreux pays de l'ALC, notamment la Barbade, le Belize, la Colombie, le Guatemala, Haïti, la Jamaïque, le Mexique (y compris avec la SFI), les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), le Paraguay, le Pérou et le Suriname. Ces initiatives portent sur la conception et la mise en œuvre d'infrastructures (par exemple pour les systèmes de paiement rapide) ainsi que l'élaboration de stratégies, les réformes juridiques et réglementaires, et le renforcement des capacités en matière de supervision fondée sur les risques.

Dans le cadre du projet de transformation numérique des Caraïbes, la Banque mondiale soutient l'élaboration d'un cadre juridique harmonisé pour les systèmes de paiement et de spécifications techniques pour une plate-forme de paiement rapide pour l'Union monétaire des Caraïbes orientales.

72 Les programmes d'El Salvador comprennent le Programme de connectivité numérique sociale (ES-G1010) et la Coopération technique en matière d'infrastructure numérique (ES-T1386). En Colombie, ce programme correspond au prêt Fibrazo (CO-L1296).

En outre, elle entreprend une étude visant à identifier les possibilités de tirer parti du SIPA, une infrastructure de paiement sous-régionale en Amérique centrale, afin de faire progresser l'intégration économique régionale et le commerce numérique. La Banque mondiale a élaboré des notes techniques sur les paiements numériques et/ou l'inclusion financière numérique dans le cadre de récents programmes d'évaluation du secteur financier dans plusieurs pays, dont la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Mexique. Les réformes juridiques, réglementaires et politiques favorisant les écosystèmes de paiement numérique ont été reconnues dans les récentes opérations de financement des politiques de développement menées par la Banque mondiale dans plusieurs pays, dont le Pérou.[73]

Amélioration de la logistique et de la facilitation des échanges pour le commerce des marchandises commandées numériquement

Le Groupe de BID et la Banque mondiale soutiennent depuis longtemps les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans l'amélioration de la facilitation des échanges et de la logistique, qui sont des éléments clés pour les marchandises traditionnelles et les marchandises commandées numériquement. Ces efforts se concentrent sur l'amélioration de l'infrastructure logistique et de la gouvernance, la modernisation des procédures douanières et des autres organismes présents aux frontières, et la promotion de l'harmonisation des réglementations et du numérique. Des programmes comme ceux-ci contribuent à réduire les coûts des transactions, à accélérer les délais de livraison et à améliorer la compétitivité commerciale dans toute la région.

Le Groupe de la BID a soutenu des programmes de réforme logistique à long terme dans plusieurs pays. Au Panama, il s'agissait d'élaborer un plan national de logistique, d'identifier les principaux goulets d'étranglement et de mettre en adéquation les investissements publics et privés, y compris le cofinancement de l'expansion du canal de Panama. Par exemple, au Honduras, un ensemble de réformes réglementaires, institutionnelles et infrastructurelles a permis de réduire considérablement le temps nécessaire au passage des frontières – de plus de 74 heures à seulement un peu plus de 2 heures à El Amatillo – et d'améliorer son classement selon l'indice de performance logistique (IPL) du pays, qui est tombé de la 93ème à la 66ème place entre 2018 et 2022. En Colombie, la BID a soutenu la Politique nationale de logistique et les investissements dans les corridors de transport et l'infrastructure portuaire. Ces efforts, combinés à des réformes en matière de douanes et de connectivité intermodale, ont contribué à faire passer l'IPL de la Colombie de 2,7 à 2,9 entre 2018 et 2023.

Au niveau national, le Groupe de la BID a aidé les pays à renforcer les cadres institutionnels et réglementaires et à moderniser les infrastructures frontalières. Par exemple, au Costa Rica, le financement du Groupe de la BID a soutenu la mise à niveau des infrastructures matérielles, des systèmes de contrôle et de la coordination interinstitutionnelle aux frontières, contribuant à la fois à l'efficacité nationale et aux objectifs d'intégration régionale. Au Pérou, une plate-forme numérique de guichet unique a été élaborée pour rationaliser les procédures commerciales, réduire les délais et les coûts de traitement et soutenir l'interopérabilité internationale.

73 La Banque mondiale publiera, fin 2025, une étude régionale sur l'évolution de la transformation des paiements rapides en ALC.

À travers les frontières nationales, le Groupe de la BID joue un rôle central dans l'avancement de la coopération régionale. Une initiative clé est la Plate-forme numérique centraméricaine de commerce extérieur (PDCC), mise en œuvre par le Secrétariat de l'intégration économique centraméricaine (SIECA) avec l'assistance technique de la BID et le financement de l'Union européenne. Ce point nodal numérique relie les systèmes nationaux à travers l'Amérique centrale pour faciliter le commerce et les processus à la frontière, y compris les contrôles douaniers, migratoires et sanitaires. Parmi ses réalisations figure l'intégration de la Déclaration unique centraméricaine (DUCA), qui normalise les données sur le commerce et soutient l'interopérabilité transfrontières. Entre 2021 et 2023, le commerce régional transitant par la plate-forme s'est élevé en moyenne à 7,89 milliards d'USD et a représenté sur plus de 450 000 kg de marchandises.

La Banque mondiale ajoute à ces efforts un soutien national et régional, notamment en matière de modernisation des douanes et d'harmonisation des réglementations. En Amérique centrale, le Groupe de la Banque mondiale travaille avec les gouvernements et le SIECA pour mettre les procédures en conformité avec l'AFE de l'OMC et rationaliser la circulation des marchandises commandées par voie numérique. La Banque mondiale a également soutenu des réformes efficaces en matière d'intégration douanière dans le cadre à son assistance au Guatemala, au Honduras et au SIECA au titre de l'initiative de l'Union douanière en vue d'une intégration poussée. Il s'agit notamment de la mise en place de la FYDUCA, un instrument douanier en ligne d'Amérique centrale qui a éliminé le traitement à la frontière pour 80% des marchandises et réduit les temps de passage moyens de 11 heures à 6 minutes.

Dans les Caraïbes, le Groupe de la Banque mondiale fait progresser les réformes visant à rationaliser la coordination des organismes présents aux frontières et à aligner les pays sur les pratiques commerciales internationales. Elle a soutenu le lancement du Portail d'information commerciale de la Jamaïque et les améliorations apportées aux procédures de gestion des risques et de classification. Des efforts analogues sont en cours à la Grenade, en Dominique et à Sainte-Lucie, avec des réformes axées sur la numérisation et la réduction du temps de dédouanement grâce à des systèmes intégrés tels que le système SYDONIA. Le Groupe de la Banque mondiale aide également les pays de l'OECO à poursuivre la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC et à moderniser les processus douaniers.

Au niveau régional, la Banque mondiale collabore avec la CARICOM et l'OECO pour promouvoir des stratégies de facilitation des échanges, accroître l'efficacité des ports et transposer à l'échelle des pays les pratiques qui ont fait leurs preuves. Ces efforts visent à créer un environnement commercial numérique plus intégré et plus compétitif.

Promotion des exportations

La promotion des exportations est un pilier essentiel du soutien apporté par le Groupe de la BID pour aider les entreprises de l'ALC à accéder aux marchés mondiaux et à s'y développer. Grâce à une combinaison de financement, de renforcement institutionnel, d'assistance technique et d'outils numériques, le Groupe de la BID aide les pays et les entreprises, en particulier les PME, à renforcer les capacités nécessaires à la diversification des exportations et à l'internationalisation.

Dans des pays comme la Colombie et l'Uruguay, des programmes nationaux soutenus par la BID ont favorisé les exportations numériques de services et de marchandises à forte valeur ajoutée. Ces efforts, qui combinent des stratégies de promotion des exportations et de l'investissement avec des améliorations en matière de réglementation et le renforcement des capacités institutionnelles.[74]

Au niveau des entreprises, le Groupe de la BID soutient l'internationalisation par le biais d'initiatives ciblées telles que le projet Matriarca en Argentine. Grâce aux technologies numériques – y compris les plates-formes en ligne, l'intelligence artificielle et les outils de vente en ligne – cette initiative connecte les artisanes autochtones à de nouveaux marchés, améliorant la qualité et la traçabilité tout en renforçant la participation aux chaînes de valeur nationales et mondiales.[75]

Il convient de noter que la plate-forme commerciale régionale en ligne ConnectAmericas du Groupe de la BID complète ces efforts en facilitant la promotion des exportations par voie numérique. La plate-forme fournit aux entreprises des outils de formation, des renseignements commerciaux, un accès aux acheteurs internationaux et des mises en relation virtuelles.[76] Son modèle convivial contribue à réduire les coûts du commerce liés aux renseignements et il s'est révélé particulièrement efficace pour stimuler les exportations des entreprises, notamment celles dirigées par des femmes. Une version générique de la plate-forme permet aux gouvernements et à leurs organismes de promotion des exportations de la personnaliser pour une utilisation nationale tout en tirant parti de sa portée mondiale.

Grâce à des instruments de promotion des exportations allant des stratégies nationales à l'innovation au niveau des entreprises en passant par les plates-formes numériques régionales, le Groupe de la BID contribue à libérer le potentiel international des entreprises de l'ALC et à élargir leur participation au commerce mondial, y compris au commerce numérique.

Innovation, esprit d'entreprise et croissance des entreprises

Le Groupe de la BID et la Banque mondiale soutiennent également l'innovation et l'esprit d'entreprise propices au commerce numérique. Le Groupe de la BID propose un outil de bilan numérique qui permet aux entreprises d'évaluer leurs capacités numériques actuelles, d'identifier leurs forces et leurs faiblesses et de trouver des moyens de s'améliorer. Il est important de noter que le Groupe de la BID aide plusieurs pays de la région en mettant en place des interventions spécifiques. Cela inclut notamment le programme Digital Innovation to Boost Economic Development, qui aide les entreprises du Belize à différents stades de maturité numérique. De même, le programme visant à accélérer le programme de

74 En Colombie, la BID a financé un programme visant à promouvoir les exportations de services basés sur la connaissance. En Uruguay, le soutien s'est concentré sur le secteur des services mondiaux, combinant la promotion de l'IED, le renforcement des capacités à l'exportation et la création d'emplois.

75 Le projet Matriarca, soutenu par le laboratoire de la BID, utilise des outils numériques pour moderniser la production et la commercialisation de marchandises artisanales, autonomiser les femmes autochtones et renforcer la compétitivité.

76 ConnectAmericas, élaborée par la BID avec des partenaires tels que Google et DHL, relie plus de 260 000 entreprises à des outils de mise en réseau, d'accès au marché et de formation.

transformation numérique a pour objectif de renforcer l'écosystème d'innovation numérique de Trinité-et-Tobago en s'attaquant aux faibles capacités numériques du secteur privé. Les principales activités sont les suivantes:

- le renforcement des capacités des laboratoires de fabrication, des incubateurs et des accélérateurs;
- la création d'un centre d'excellence pour soutenir la diffusion de connaissances numériques de pointe auprès des entrepreneurs, des jeunes entreprises et des entreprises déjà établies; et
- l'octroi de subventions pour soutenir la transformation numérique et les initiatives en matière d'innovation numérique des entreprises sélectionnées par voie de concours. Au moins 30% des entreprises bénéficiant de la conception et de la mise en œuvre du Plan de transformation numérique sont dirigées par des femmes.

Au Chili et, plus récemment, en Colombie, une initiative de coopération technique baptisée GerencIA a permis d'expérimenter un programme de formation sur les compétences en IA pour les chefs d'entreprise. L'objectif était d'intégrer les technologies émergentes dans la gestion des entreprises. Les résultats préliminaires ont montré une plus grande adoption de la technologie et une tendance à une meilleure intégration de l'IA au sein des entreprises.

Une nouvelle méthodologie d'évaluation de la maturité numérique a été mise en œuvre avec succès en République dominicaine. Ce modèle a permis d'établir des diagnostics, de planifier des améliorations et d'identifier des parcours d'assistance technique pour un groupe d'entreprises du secteur manufacturier. En Équateur, grâce à un modèle de vulgarisation conçu pour fournir une assistance technique aux processus de numérisation, un programme de formation a été mis en œuvre à l'intention des agents de vulgarisation, et le portefeuille de services de la Escuela Superior Politécnica del Litoral a été élargi. Ce renforcement institutionnel a permis à la BID de lancer une opération de prêt visant à renforcer le développement des entreprises au moyen de la numérisation et de la transformation numérique.

En Argentine, au Pérou, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Martin et au Suriname, la Banque mondiale soutient la conception et la mise en œuvre de programmes qui renforcent les capacités des entreprises, notamment l'adoption de technologies; l'amélioration des capacités de gestion (par exemple par l'incubation, l'accélération, le mentorat et la formation); l'acquisition d'ordinateurs et d'autres équipements pour prendre en charge les opérations numériques. Certains de ces programmes ont également pour objectif l'amélioration de la connaissance des marchés et des liens entre les entreprises et les marchés. Ces programmes passent par des organismes publics nationaux et fournissent une assistance technique et des subventions de contrepartie structurées de diverses manières.

En El Salvador, le laboratoire de la BID s'est associé à la Banque Scotia pour aider les PME à adopter des outils numériques pour les opérations, les versements et la gestion financière. De même, en

Argentine, au Pérou, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Martin[77] et au Suriname, la Banque mondiale soutient les entreprises par le biais de subventions de contrepartie et d'une assistance technique afin qu'elles adoptent de nouvelles technologies, améliorent leurs compétences en matière de gestion et se connectent plus facilement aux marchés.

Ces efforts sont complétés par des outils de diagnostic tels que l'évaluation de l'économie numérique de la Banque mondiale, qui fournissent une vue d'ensemble du niveau de préparation au numérique des pays, notamment les compétences, les capacités commerciales et les cadres de confiance. Ces outils facilitent la mise en place d'un soutien ciblé à la transformation numérique.

Développement des compétences numériques

Il est indispensable de combler le déficit de compétences numériques pour permettre aux entreprises et aux travailleurs de l'ALC de participer à l'économie numérique. Le Groupe de la BID et la Banque mondiale jouent tous deux un rôle essentiel en soutenant les politiques et les programmes qui alignent les systèmes d'éducation et de formation sur l'évolution des besoins du marché du travail. En collaborant avec des acteurs du secteur privé, des universités et des spécialistes de l'éducation, ces institutions aident les gouvernements à adapter les programmes de formation à l'économie numérique, depuis les connaissances numériques de base jusqu'aux compétences avancées pour les services à haute valeur ajoutée.

Dans plusieurs pays, les efforts vont au-delà de la formation en classe pour promouvoir un apprentissage pratique et pertinent pour le marché. En Uruguay, les programmes de formation avancée soutenus par le Groupe de la BID ont aidé plus de 600 étudiants à développer des compétences numériques et entrepreneuriales, et une part importante d'entre eux travaillent désormais dans des secteurs à forte intensité de connaissances ou lancent leurs propres entreprises. Au Mexique, la formation en informatique en nuage proposée dans le cadre d'un partenariat entre le Groupe de la BID et Google a touché plus de 16 000 étudiants dans 32 États, ouvrant la voie à l'intégration des compétences numériques dans l'enseignement professionnel formel. À Trinité-et-Tobago, et dans le cadre de programmes dans le Cône Sud, le Groupe de la BID aide les MPME et les institutions publiques à renforcer leurs capacités numériques, à la fois par la formation de la main-d'œuvre et en favorisant la transformation numérique des entreprises. La Banque mondiale a fait de l'acquisition de compétences numériques un élément essentiel de ses projets numériques dans les Caraïbes et dans le Cône Sud.

Accès au financement

Il est essentiel d'élargir l'accès au financement pour permettre aux entrepreneurs numériques et aux entreprises innovantes de l'ALC de se développer et d'être compétitifs sur les marchés numériques. Le Groupe de la BID et la Banque mondiale travaillent avec les gouvernements et les institutions

77 Saint-Martin n'est pas membre du Groupe de la Banque mondiale. Le Groupe de la Banque mondiale gère le Fonds d'affectation spéciale pour la relance, la reconstruction et la résilience de Saint-Martin (SXM TF), créé pour faire face aux ravages causés par l'ouragan Irma à Saint-Martin en 2017. Les projets financés par le SXM TF sont mis en œuvre par le gouvernement de Saint-Martin conformément aux politiques et procédures de la Banque mondiale.

financières pour combler les déficits de financement des entreprises en général et des PME et jeunes entreprises ayant des modèles économiques numériques en particulier.

Au Honduras, le projet INNOVA-T du Groupe de la BID soutient les jeunes entrepreneurs en combinant la formation aux compétences numériques et l'accès au financement. L'initiative s'associe à des universités et à la Banco Atlántida pour promouvoir les entreprises dérivées et élargir l'accès au crédit tolérant au risque pour les entreprises en démarrage. De même, en Équateur, la Banque mondiale a accordé une ligne de crédit de 500 millions d'USD aux PME par l'intermédiaire de la Société financière nationale. Cela a permis d'accroître le financement, l'emploi et l'investissement, notamment dans les entreprises des secteurs numériques tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC), les services professionnels et le secteur manufacturier (Bruhm *et al.,* 2025). Au Brésil, la SFI a soutenu l'accès au financement pour les industries créatives et les PME innovantes.

La Banque mondiale a également soutenu la création d'instruments de fonds propres et de mécanismes de partage des risques afin d'élargir l'accès au financement pour les entreprises innovantes en Jamaïque et dans l'ensemble de l'OECO. Ces efforts permettent de répondre à la perception du risque des prêteurs et de favoriser des écosystèmes financiers plus inclusifs qui soutiennent les entreprises qui prennent part au commerce numérique.

Coopération internationale au sein de l'Organisation mondiale du commerce

Au niveau multilatéral, l'OMC joue un rôle essentiel dans la promotion du commerce numérique grâce à son cadre fondé sur des règles, ce qui revêt une importance particulière pour les pays de l'ALC qui cherchent à se faire une plus grande place dans l'économie numérique mondiale.

Comme indiqué au chapitre 2, les règles et engagements existants de l'OMC s'appliquent au commerce numérique, car les Accords de l'OMC ne font pas de distinction entre les moyens technologiques par lesquels des marchandises et des services sont échangés. Les engagements pris par de nombreux pays de l'ALC dans le cadre de l'OMC, ainsi que leur participation aux discussions pertinentes, sont donc des facteurs importants pour l'élaboration de leur écosystème de commerce numérique.

Les accords de l'OMC peuvent servir de levier pour ancrer les efforts nationaux visant à accroître la participation de l'ALC au commerce numérique. Le fait de prendre des engagements juridiquement contraignants dans le cadre de l'OMC permet aux gouvernements de garantir des politiques susceptibles de renforcer la concurrence et l'investissement dans l'infrastructure du commerce numérique. En outre, dans le cadre d'une négociation commerciale, les gouvernements peuvent "échanger" une plus grande ouverture des secteurs favorisant le commerce numérique contre un accès accru à d'autres secteurs présentant un intérêt pour les exportations nationales, ce qui peut contribuer à atténuer toute résistance nationale à la réforme commerciale.[78]

L'OMC offre également la possibilité de rapprocher davantage les réglementations en fournissant une plate-forme pour établir des principes partagés et des approches communes en matière de

78 Voir aussi OMC (2019).

réglementation du commerce numérique. En comparant et en alignant les orientations politiques, les gouvernements seront plus susceptibles d'établir des réglementations intérieures qui soutiennent les transactions numériques transfrontières et réduisent les coûts supportés à la fois par les négociants et les consommateurs.

En fait, les travaux expressément axés sur le commerce numérique se sont accélérés à l'OMC. En fait, les travaux expressément axés sur le commerce numérique se sont accélérés à l'OMC. Les discussions multilatérales menées à l'OMC au titre du Programme de travail sur le commerce électronique se sont intensifiées par suite de la décision adoptée à la treizième Conférence ministérielle (CM13) en 2024. Le Programme de travail, qui constitue une plate-forme pour le partage de données d'expérience et l'apprentissage mutuel, a abordé des questions telles que la fracture numérique, en mettant l'accent sur l'infrastructure numérique, la connectivité, l'accès à Internet, le transfert de technologie et l'industrialisation numérique, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires. Les questions liées à l'IA et aux technologies émergentes dans le domaine du commerce ont également été abordées. En outre, comme indiqué au chapitre 2, les Membres de l'OMC sont convenus en 1998 de maintenir temporairement la pratique consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques (le "moratoire"). Ce moratoire a été renouvelé à plusieurs reprises et était en vigueur jusqu'à la quatorzième Conférence ministérielle qui s'est tenue en mars 2026.[79]

Les pays de l'ALC ont participé activement à ces discussions, soulignant l'importance de faire progresser ces travaux en mettant fortement l'accent sur la dimension développement et en vue d'identifier les moyens de réduire la fracture numérique. À cet égard, des efforts sont déployés pour faciliter l'échange de renseignements sur les pratiques réglementaires et sur les initiatives et programmes à l'appui du commerce numérique.

Outre ces travaux multilatéraux, un groupe de Membres de l'OMC a négocié des disciplines conçues spécifiquement pour faciliter le commerce numérique. L'initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique a été lancée en 2017 et elle visait à élaborer des règles sur les aspects du commerce électronique liés au commerce qui s'appuient sur les dispositions existantes de l'OMC. Le texte de négociation "stabilisé", qui constitue l'Accord sur le commerce électronique, a été publié en juillet 2024 (OMC, 2024). Les disciplines pertinentes concernent des questions telles que l'instauration d'un environnement propice au commerce numérique (par exemple l'authentification électronique et les signatures électroniques, les contrats électroniques, la facturation électronique, le commerce sans papier, les paiements électroniques); l'ouverture (par exemple l'interdiction des droits de douane sur les transmissions électroniques, les données publiques ouvertes); la confiance (par exemple la protection des consommateurs en ligne, la protection des données personnelles, la cybersécurité); et les services de télécommunication (par exemple l'attribution de bandes de fréquences, l'autorité de réglementation des télécommunications). Il existe également des disciplines sur la transparence et la coopération, ainsi que des dispositions sur le développement.

79 Le moratoire et le programme de travail ont pris fin à la clôture de la quatorzième Conférence ministérielle, le 30 mars 2026, même si les Membres de l'OMC étaient proches de parvenir à un accord sur leur renouvellement et que des efforts sont en cours pour définir la voie à suivre.

Plusieurs de ces disciplines permettent de répondre à certaines des questions de réglementation identifiées dans le présent rapport. Par exemple, les dispositions relatives à des questions telles que l'authentification électronique et les signatures électroniques, les contrats électroniques et la facturation électronique favoriseraient l'instauration d'un environnement prévisible pour les transactions électroniques transfrontières. Les dispositions relatives au commerce sans papier contribueraient à rationaliser les procédures douanières et à réduire les délais de traitement à la frontière, e qui profiterait tout particulièrement aux marchandises commandées numériquement. Des cadres réglementaires pour la protection des consommateurs en ligne et la protection des données personnelles renforceraient la confiance dans le commerce numérique, tant pour les entreprises que pour les consommateurs Dans l'ensemble, l'accord peut aider les pays de l'ALC à renforcer leurs cadres réglementaires en matière de commerce électronique.

La volonté d'adopter les disciplines négociées en matière de commerce électronique est toutefois limitée en ALC. Seuls cinq pays de la région se sont portés coauteurs du texte stabilisé (Argentine, Chili, Costa Rica, Paraguay et Pérou). Le Brésil, la Colombie, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama et l'Uruguay ont pris part aux négociations, comme l'illustre le tableau 3.1, mais ils sont encore en phase de consultations et d'examens internes concernant le texte (OMC, 2025).

Une autre initiative liée aux déclarations conjointes de l'OMC a abouti à des négociations sur des disciplines qui pourraient aider les pays de l'ALC à participer davantage au commerce numérique. L'Accord plurilatéral de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement, qui est approuvé par environ les deux tiers des Membres de l'OMC, vise à améliorer la transparence et l'efficacité des procédures d'investissement et à faciliter les opérations des investisseurs dans tous les secteurs économiques, y compris ceux qui sont essentiels au commerce numérique. À ce titre, il devrait contribuer à attirer des investissements plus nombreux et de meilleure qualité dans l'infrastructure de connectivité numérique.[80] La plupart des pays de l'ALC adopteront ces disciplines, comme l'illustre le tableau 3.1.

TABLEAU 3.1. Participation des Membres de l'OMC de la région ALC aux Initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique et la facilitation de l'investissement pour le développement

Initiatives liées aux déclarations conjointes	Membres de l'OMC de la région ALC
Commerce électronique et facilitation de l'investissement pour le développement (FID)	Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay
Commerce électronique seulement	Colombie
FID seulement	Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bolivie, Dominique, République dominicaine, Grenade, Suriname, Venezuela
Aucune	Cuba, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago

Source: OMC (2024) et OMC, "Facilitation de l'investissement pour le développement", https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_public_f/invfac_f.htm.

80 OMC, "Facilitation de l'investissement pour le développement", https://www.wto.org/french/tratop_f/invfac_public_f/invfac_f.htm.

L'OMC offre également des formations et une assistance technique qui peuvent aider les décideurs à mieux connaître et comprendre les règles qui s'appliquent au commerce numérique. L'assistance technique s'étend au-delà des disciplines commerciales et elle peut également porter sur des questions liées à la mesure du commerce numérique. En outre, la connectivité numérique est un thème établi de l'initiative d'Aide pour le commerce dirigée par l'OMC.

Accords commerciaux régionaux et accords sur l'économie numérique

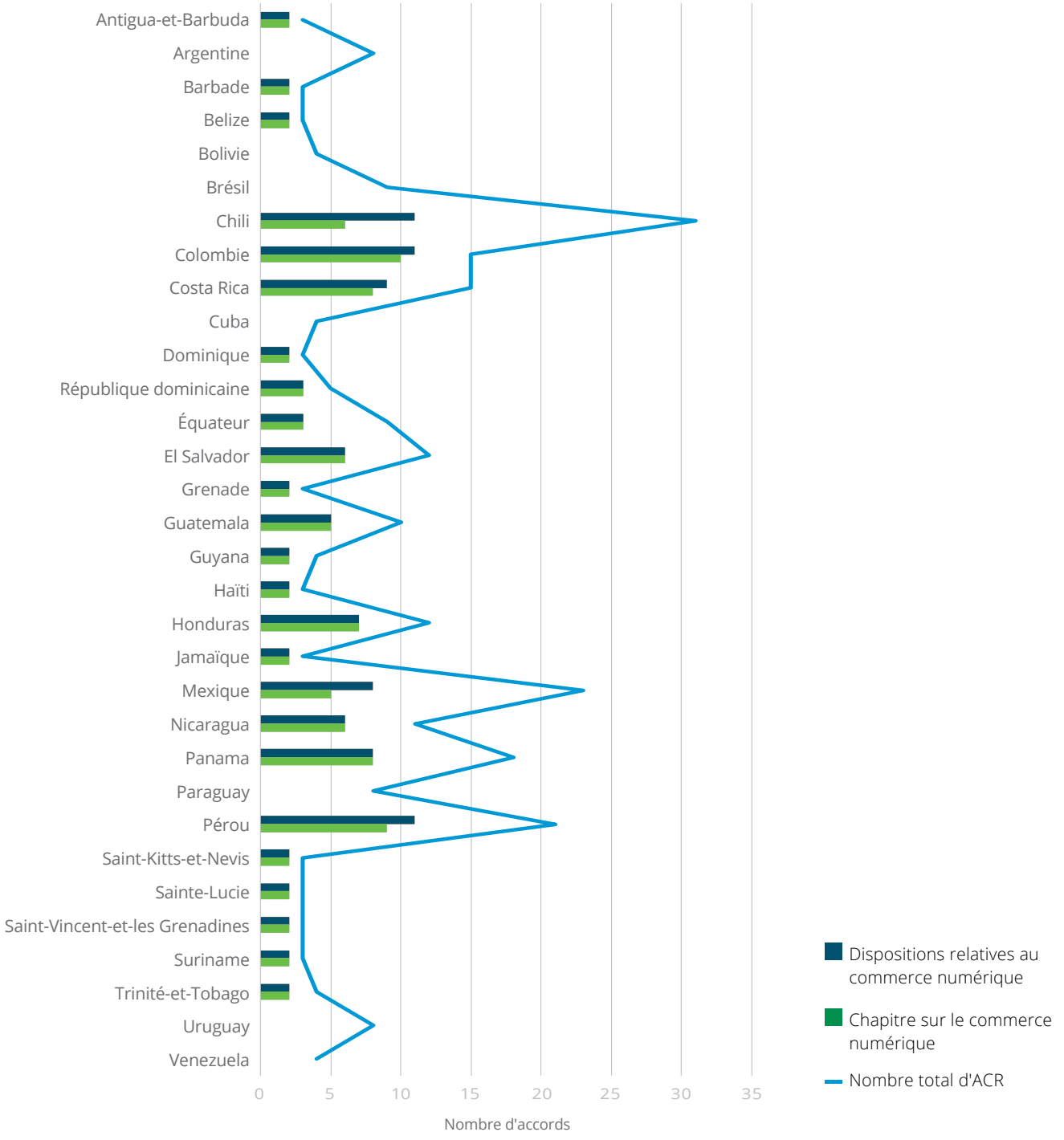
Les pays de l'ALC ont encouragé le commerce numérique également par le biais d'ACR et d'accords sur l'économie numérique (DEA) conclus entre eux et avec des partenaires extrarégionaux. Tous les pays de l'ALC sont parties à un ACR, et plus de 40% des ACR qu'ils ont conclus contiennent des dispositions sur le commerce numérique. Collectivement, les pays de la région ont conclu 268 ACR: 86 ACR portent exclusivement sur le commerce des marchandises, et 182 ACR portent à la fois sur le commerce des marchandises et sur le commerce des services.[81] Parmi ces accords, 114 contiennent au moins une disposition sur le commerce numérique, dont 102 contiennent des chapitres consacrés à part entière aux disciplines relatives au commerce numérique (figure 3.1).

Les disciplines auxquelles les pays de l'ALC ont souscrit dans le cadre de leurs ACR comprennent des dispositions contraignantes concernant des aspects tels que la non-imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, le traitement non discriminatoire des produits numériques, le commerce sans support papier, l'authentification électronique, les signatures électroniques, la protection des consommateurs en ligne et la protection des données personnelles. L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste; l'Alliance du Pacifique; l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis; l'Accord États-Unis-Mexique-Canada; et le Traité de libre-échange entre l'Amérique centrale et la République de Corée sont des exemples d'ACR contenant de telles dispositions auxquels les économies d'Amérique latine et des Caraïbes sont parties. Les ACR de l'ALC contiennent également des dispositions relatives à l'effort maximal et à l'aspiration se rapportant à des domaines tels que les paiements numériques interopérables et la promotion des cartes d'identité numériques. Elles figurent dans les ACR conclus entre le Chili et la Thaïlande, la Colombie et les économies de l'Association européenne de libre-échange (AELE), ou le Pérou et Singapour.

Certains blocs d'intégration régionale de l'ALC ont également élaboré des feuilles de route pour leurs programmes numériques, notamment la Feuille de route pour le marché régional numérique de l'Alliance du Pacifique et le Programme andin sur le numérique de la Communauté andine.

81 Ce chiffre est fondé sur les ACR en vigueur et ceux notifiés à l'OM en mars 2025.

FIGURE 3.1. Participation des pays de l'ALC à des ACR contenant des dispositions sur le commerce numérique



Note: D'après les ACR notifiés à l'OMC. Les annexes des ACR contenant des dispositions opérationnelles sur le commerce électronique ont été considérées comme un chapitre sur le commerce électronique. Celles qui ne contiennent que des dispositions sous forme d'aspiration n'ont pas été considérées comme un chapitre. Données disponibles en mars 2025.

Source: Base de données de l'Organisation mondiale du commerce sur les accords commerciaux régionaux.

Les DEA ont également offert aux pays de l'ALC la possibilité d'approfondir leurs disciplines relatives au commerce numérique. Ces accords comprennent exclusivement des disciplines relatives au commerce numérique, mais, contrairement aux ACR, ils ne prévoient pas la libéralisation du commerce. Actuellement, l'Accord de partenariat pour l'économie numérique (auquel le Chili, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et Singapour sont parties, et que le Costa Rica est en voie de rejoindre) est le seul accord sur l'économie numérique auquel participent les pays de l'ALC. Il favorise l'harmonisation des flux transfrontières de données, le commerce sans papier, la facturation électronique, les signatures électroniques, la protection des données personnelles, l'IA et la protection des consommateurs en ligne, entre autres.[82]

Conclusion

Les efforts présentés dans le présent chapitre rendent compte des progrès réalisés par de nombreux pays de l'ALC pour jeter les bases d'une plus grande participation au commerce numérique. Des avancées ont été constatées dans des domaines tels que les cadres réglementaires, la connectivité, la facilitation des échanges et les capacités au niveau des entreprises. Dans le même temps, d'importantes difficultés subsistent dans la région dans ces domaines et dans d'autres, et il est essentiel de poursuivre les efforts pour renforcer les infrastructures numériques matérielles et immatérielles, combler les lacunes en matière de mise en œuvre et faire en sorte que les entreprises, les travailleurs et les consommateurs puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes par le numérique.

Adaptées aux spécificités de chaque pays et mises en œuvre selon un calendrier approprié, les recommandations et les mesures identifiées dans le présent chapitre peuvent renforcer davantage la participation de l'ALC au commerce numérique. Le Groupe de la BID et la Banque mondiale peuvent soutenir la conception et la mise en œuvre de stratégies numériques dans les pays de l'ALC en fournissant des orientations stratégiques, une coopération technique et des financements. L'OMC contribue à promouvoir le commerce numérique grâce à son cadre de règles, en fournissant une assistance technique pour faciliter leur mise en œuvre et en servant d'enceinte pour la coopération internationale. Les ACR offrent des voies additionnelles et complémentaires pour soutenir ces efforts. Le Groupe de la BID, la Banque mondiale et l'OMC continueront de travailler ensemble pour soutenir les pays dans le cadre de ce programme. L'approfondissement de cette collaboration sera essentiel pour aider les pays à définir des feuilles de route efficaces pour développer le commerce numérique et à amplifier l'incidence des réformes à travers la région.

82 La mise en œuvre des chapitres relatifs au commerce électronique et des accords sur le commerce et l'économie numériques peut nécessiter une attention et un suivi constants. Les études sur la mise en œuvre du chapitre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste relatif au commerce électronique, par exemple, montrent que les dispositions de base sont bien respectées, mais que le niveau de mise en œuvre des règles relatives au transfert de données et des règles relatives à l'effort maximal concernant les capacités et la collaboration en matière de cybersécurité, par exemple, est plus faible. Voir Suominen (2022 et 2024).

Références

Bruhn, Miriam, Federico Diaz Kalan, Nicolò Fraccaroli et Claudia Ruiz Ortega. 2025. "Access to Finance for MSMEs in Ecuador: A Firm-Level Impact Evaluation." Policy Research Working Paper 11121. Washington (D.C.): Banque mondiale. http://hdl.handle.net/10986/43195.

Corcuera, Sandra. 2018. "CADENA, la chaîne de blocs sous-tendant la mise en oeuvre des accords de reconnaissance mutuelle." *OMD Actualités* 87. https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-87/cadena-arm/.

FMI, OCDE, CNUCED et OMC. 2023. *Manuel sur la mesure du commerce numérique*, 2ème édition. Washington (D.C.): OMC. https://doi.org/10.5089/9789287073600.071.

Lacerda Coutinho, Gustavo et Jorge Eduardo de Schoucair Jambeiro Filho. 2018. "Les nouvelles solutions intégrées de gestion des risques du Brésil." *OMD Actualités* 86. 20 juin. https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-86/les-nouvelles-solutions-integrees-de-gestion-des-risques-du-bresil/.

OMC. 2019. *Rapport sur le commerce mondial 2019. L'avenir du commerce des services*. Washington (D.C.): OMC. https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/00_wtr19_f.pdf.

OMC. 2024. "Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique." INF/ECOM/87. Washington (D.C.): OMC. https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/ECOM/87.pdf&Open=True.

OMC. 2025. "Incorporation de l'Accord sur le commerce électronique dans l'Annexe 4 de l'Accord sur l'OMC – Communication présentée par les Membres parties à l'Accord sur le commerce électronique." WT/GC/W/963. Washington (D.C.): OMC.

Suominen, Kati. 2022. "Monitoring the Implementation of the CPTPP's E-commerce Chapter: Proposed Tool Kit and Initial Assessment." Washington (D.C.): Center for Strategic and International Studies (CSIS). https://www.csis.org/analysis/implementation-cptpps-e-commerce-chapter-2023-and-toward-cptpp-20.

Suominen, Kati. 2024. "The Implementation of the CPTPP's E-Commerce Chapter in 2023 and toward CPTPP 2.0." Washington (D.C.): Center for Strategic and International Studies (CSIS). https://www.csis.org/analysis/implementation-cptpps-e-commerce-chapter-2023-and-toward-cptpp-20.

Appendice

TABLEAU A.1 DE L'APPENDICE. Interventions soutenues par la BID et la Banque mondiale pertinentes pour les facteurs déterminants du commerce numérique

Pays	Politique et réglementation	Infrastructures (y compris les infrastructures publiques numériques) et connectivité numérique	Paiements numériques	Facilitation des échanges et logistique	Promotion des exportations	Capacités en matière d'innovation et d'entrepreneuriat	Compétences pour l'économie numérique	Accès au financement
Antigua-et-Barbuda			O					O
Argentine	X O	X O		X O	X	X O	X O	X O
Bahamas	X	X		X		X	X	X
Barbade	X	X	O	X		X	X	X
Belize	X O		O	X	X	X	X	X
Bolivie	X	X						X
Brésil	X	X O	X	X		X O	X O	X O
Chili	X	X			X	X	X	X
Colombie	X	X	O	X	X	X	X	X
Costa Rica	X O	X	X	X O		X	X	X
Dominique	O	O	O			O	O	O
République dominicaine		X O	O	X		X	X	X
Équateur				X		X		X O
El Salvador	X O	X		X O		X	X	X O
Grenade	O	O	O	O		O	O	O
Guatemala	O		O	O				X
Guyana				X			X	X
Haïti		X	X O		X	X O		X
Honduras	X O	X	X	X O		X	X	X
Jamaïque	X O		O	X O		X O	X	X O

Pays	Politique et réglementation	Infrastructures (y compris les infrastructures publiques numériques) et connectivité numérique	Paiements numériques	Facilitation des échanges et logistique	Promotion des exportations	Capacités en matière d'innovation et d'entrepreneuriat	Compétences pour l'économie numérique	Accès au financement
Mexique		X	O			X		X
Nicaragua	X O	X		X O				X
Panama	X O	X		X O		X	X	X
Paraguay	X	X	O	X	X	X O	X	X
Pérou	X	X O	X O	X		X O	X O	X
Saint-Kitts-et-Nevis			O	O				O
Sainte-Lucie	O	O	O	O		O	O	O
Saint-Vincent-et-les Grenadines	O	O	O	O		O	O	O
Suriname		X	O		X		X	X
Trinité-et-Tobago	X			X		X	X	X
Uruguay	X	X		X	X	X	X	X
Venezuela								X

Note: "X" et "O" indiquent les opérations du Groupe de la BID et celles de la Banque mondiale. Les données correspondent principalement à des interventions sous forme de prêts à l'investissement et à des opérations techniques/l'assistance technique qui sont en cours ou qui ont été achevées au cours des cinq dernières années. Ces données ont été fournies par les guichets et les départements spécifiques chargés des opérations dans les domaines en question.

Le commerce numérique est en train de transformer la manière dont l'Amérique latine et les Caraïbes sont reliées à l'économie mondiale, en créant de nouvelles possibilités de croissance, d'innovation et d'inclusion. Le présent rapport examine l'expansion rapide du commerce numérique dans toute la région, en soulignant à la fois les progrès accomplis et le vaste potentiel qui reste à exploiter.

Il s'appuie sur de nouvelles données et sur une analyse approfondie pour examiner les facteurs qui favorisent ou qui entravent la participation des pays aux marchés numériques internationaux, y compris le degré d'ouverture des marchés, la réglementation numérique, l'infrastructure et la connectivité, les paiements transfrontières, la logistique et la facilitation des échanges, la promotion des exportations, les capacités des entreprises, les compétences et l'accès au financement. Le rapport identifie des priorités politiques concrètes et décrit un programme tourné vers l'avenir visant à renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale.

En contribuant à convertir les possibilités qu'offre le commerce numérique en gains économiques tangibles, ce rapport propose une feuille de route pour les décideurs, les entreprises et les spécialistes du développement qui cherchent à tirer parti du commerce numérique pour renforcer la productivité, la compétitivité et le développement inclusif.

ISBN 978-1-59782-608-2
90000
9 781597 826082

Organisation Mondiale du Commerce
Groupe de la Banque mondiale
BID